Nations Unies $A_{56/1010}$ – $S_{2002/805}$



Distr. générale 22 juillet 2002 Français Original: anglais

Assemblée générale Cinquante-sixième session Point 62 de l'ordre du jour Question de Chypre Conseil de sécurité Cinquante-septième année

Lettre datée du 19 juillet 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 19 juillet 2002 qui vous est adressée par S. E. M. Aytuğ Plümer, représentant de la République turque de Chypre-Nord (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 62 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur, Représentant permanent (Signé) Ümit **Pamir**

Annexe à la lettre datée du 19 juillet 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 12 juin 2002 (A/56/984-S/2002/670) que vous a adressée le représentant chypriote grec auprès de l'Organisation des Nations Unies et de porter ce qui suit à votre attention.

Le représentant chypriote grec a réitéré l'allégation dénuée de fondement, récemment formulée par les autorités chypriotes grecques dans le sud, selon laquelle l'effectif des troupes turques stationnées dans la République turque de Chypre-Nord aurait été étoffé par l'arrivée de 5 500 soldats supplémentaires.

Tout d'abord, je tiens à souligner que cette allégation formulée par la partie chypriote grecque est fallacieuse et totalement dénuée de fondement. Au vu des informations erronées publiées dans la presse chypriote grecque, notre Ministère des affaires étrangères et de la défense a publié un communiqué, le 17 juin 2002, pour réfuter ces allégations et exposer les faits, à savoir que les soldats qui ont achevé leur service militaire dans la République turque de Chypre-Nord ont été remplacés périodiquement suivant le système de recrutement utilisé par les forces armées turques. De toute évidence, la partie chypriote grecque cherche délibérément à présenter cette procédure de routine comme un renforcement des forces turques déployées sur l'île en vue de faire accroire que la République de Turquie et la République turque de Chypre-Nord sont à l'origine des tensions sur la scène internationale.

Nous sommes convaincus que la communauté des nations ne se laissera pas abuser par cette propagande mensongère distillée par la partie chypriote grecque. Nous sommes également sûrs que l'attention de la communauté internationale ne sera pas détournée de la campagne de militarisation massive actuellement menée par la partie chypriote grecque, qui constitue une véritable provocation et une menace pour la sécurité sur l'île et dans la région.

Après l'acquisition récente d'hélicoptères d'assaut de fabrication russe et d'autres armes, le Ministre chypriote grec de la défense, M. Hasikos, s'est rendu à Athènes pour évaluer les préparatifs militaires avec son homologue grec, M. Papandoniou. Selon le quotidien chypriote grec *Fileleftheros* du 18 juin 2002, les deux ministres ont fait le point sur l'évolution de la situation à Chypre et mené des entretiens approfondis sur l'application de la doctrine militaire commune mise au point par la Grèce et l'Administration chypriote grecque. On citait les propos suivants, tenus par M. Papandoniou : « J'ai abordé avec M. Hasikos une série de questions liées à l'application de la doctrine militaire commune. Je pense que nous avons obtenu des résultats excellents car il existe une coopération étroite entre les forces armées des deux pays. » De son côté, M. Hasikos a confirmé que la doctrine militaire commune était entièrement opérationnelle.

De toute évidence, l'Administration chypriote grecque n'a pas l'intention de renoncer à son attitude hostile et provocatrice à l'égard de la République turque de Chypre-Nord et de la Turquie. Dans ces conditions, il est difficile de concevoir que la bonne volonté et l'esprit de coopération manifestés par la partie chypriote turque lors des pourparlers qui ont lieu actuellement entre les deux parties susciteront en retour une réponse positive de la part de ses interlocuteurs chypriotes grecs. Aussi

2 0249041f.doc

souhaiterions-nous lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle incite les dirigeants chypriotes grecs à adopter une nouvelle approche qui favoriserait la réconciliation au lieu de susciter des hostilités et des tensions dans l'île.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 62 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant de la République turque de Chypre-Nord (Signé) Aytuğ **Plümer**

0249041f.doc 3